

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 20 décembre 2018
Délibération n°20181220_11

Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 50

Absents : 24

- dont suppléés : 3

- dont représentés : 8

Votants : 61

- dont « pour » : 61

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Objet : COLLEGES et PATRIMOINE : tarif de la prestation de visite assurée par un agent de la CDC

Le jeudi 20 Décembre 2018, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 13/12/2018, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de JUILLÉ.

Présents : AYRAULT Jean-Paul - PARTAUD Xavier - BASSET Véronique - COMBAUD Alain - GIRAUD-BERNARD Éric CHEMINADE Anne-Marie - ESTEBAN Philippe - SOULET Marilys - LIOT Gérard - GAROT Jean-Pierre - VERGEZ Brigitte - BLANCHON Alain - BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - KAUD Pascal - CHEMINADE Didier CRINE Jean-Jacques - GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - BRUN Jackie - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian - VIDAUD Pierre - BERNARDAUD Thierry - CORNU Jean-Pierre - BEAU Nathalie - RIVOLET Patricia - ROUSSEAU Christian - BERTRAND Didier - BROUTÉ Alain - LACOEUILLE Bernard - PELLETIER Dominique - GIROUX-MALLOT Françoise - BOUCHAUD Gérard - DANEDE Laurent - ROUHAUD Henri - BOURABIER Jacques - SOURY Christine - DE LUSTRAC Jean-Marc - VINCENT Gérard - ROUMAGNE Magalie - PÉNAUD André - POTEI Maryse - JABOIN-VIGREUX Véronique - LOTTE Michel - CAILLAUD Nadia - SEVRIT Raymond - GUITTON Claude - VIGIER Jean-Pierre.

Absents excusés :

RAVION Didier représenté par son suppléant Michel FAVRAUD

MOREAU Bernadette représentée par son suppléant Jean-Michel RABIOUX

LHERIDEAU Daniel représenté par son suppléant Eric BOUCHET

GUYON Jean-Guy (pouvoir à CAILLAUD Nadia)

LEMAIRE Marie-Claude (pouvoir à VIDAUD Pierre)

THURU Marie-Danielle (pouvoir à CROIZARD Christian)

CHABAUTY James (pouvoir à BERNARDAUD Thierry)

ÉDRICH Patrick (pouvoir à LACOEUILLE Bernard)

COLIN Jean-Pierre (pouvoir à BERTRAND Didier)

CHARRIAUD Sébastien (pouvoir à JABOIN-VIGREUX Véronique)

CAMY Bruno (pouvoir à POTEI Maryse)

PREVAUTEL Caroline - AGUESSEAU Norbert - TEXIER Didier - BERTHAULT Patrick - BONNET Franck - BOURIN Michel - BUTON Sylviane - STASIAK Jean-Louis.

Absents non excusés : FLAUD Yves - CECCHIN Catherine - DURAND Jean-Louis - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise.

Secrétaire de séance : VIDAUD Pierre.



Objet : COLLEGES et PATRIMOINE : tarif de la prestation de visite assurée par un agent de la CDC

M. le Vice-Président en charge du Sport, de la Culture et de la Vie Associative informe le conseil communautaire que le Département organise l'opération « Collèges et Patrimoine ». En effet, le Département souhaite soutenir les collèges (publics et privés) dans la mise en œuvre, pour chaque niveau, de leurs projets culturels. Ce dispositif a pour objectif d'encourager l'apprentissage des connaissances par une approche interactive.

20 sites historiques et culturels du territoire sont partenaires. L'offre élaborée par les équipes pédagogiques permet d'approfondir et d'illustrer les thèmes abordés par les collégiens dans les programmes scolaires.

Le coût des sorties (transport et médiation) est financé à 100 % par le Département de la Charente, ce qui permet chaque année à plus de 5 000 collégiens de découvrir le patrimoine historique et culturel de la Charente.

Les sites des mégalithes en Ruffécois (TUSSON, FONTENILLE et VERVANT) font partie des sites « partenaires ». Les visites guidées seront assurées par l'Agent Responsable du Service « Culture, Tourisme et Patrimoine » de la CDC qui est diplômé du titre de « Guide Conférencière ».

Dans le cadre de l'opération « Collèges et Patrimoine », à partir de l'année scolaire 2018-2019, cet agent sera amené à réaliser des visites guidées. Par conséquent, il est proposé de facturer cette prestation aux collèges concernés à hauteur de 50 €/visite de sites mégalithiques.

M. le Vice-Président précise que le Département prendra cette dépense à sa charge.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- ***D'APPROUVER les modalités de facturation des visites guidées des sites mégalithiques Cœur de Charente organisées dans le cadre de l'opération départementale « Collèges et Patrimoine ».***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président

Pierre de FALLOIS

